



Envoyé en préfecture le 10/08/2023

Reçu en préfecture le 10/08/2023

Publié le



ID : 001-210101739-20230809-2023_168_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Travaux de sécurisation de la banque d'accueil du secteur des médecins à la Maison de Santé Pluridisciplinaire / Entreprise NINET FRÈRES (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (SM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex ;

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU le budget 2023,

VU la demande de devis formulée par le cabinet d'architectures MÉTAMORPHOSES, maître d'œuvre de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire de Gex, en vue de la sécurisation de la banque d'accueil du secteur des médecins,

VU le devis de l'entreprise NINET FRÈRES,

DÉCIDE

✚ **DE RETENIR** l'offre de NINET FRÈRES pour un montant de 8 214.45 € HT, soit 9 857.34 € TTC, concernant les travaux de sécurisation de la banque d'accueil du secteur des médecins de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

✚ **DE SIGNER** tout document relatif à cette opération.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 9 août 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 10 août 2023 et publiée sur le site internet de la ville le 10 août 2023.